

Troisième séance, jeudi 19 mars 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de loi 2014-DSJ-119 portant adhésion au concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Mandat 2014-GC-214 Pierre-André Grangirard/Dominique Zamofing/Patrice Jordan/Josef Fasel/Romain Castella/Claude Brodard/Fritz Burkhalter/Fritz Galuser/Michel Losey/Christian Ducotterd/Romain Collaud (suspension immédiate des taxations des indépendants touchés par l'arrêté du TF du 2 décembre 2011); prise en considération. – Rapport 2013-DSAS-56 sur le rapport de planification hospitalière 2015; discussion. – Rapport 2014-DSAS-105 donnant suite directe au P2014-GC-147 André Schnewly/Bernadette Mäder-Brühlhart (augmentation du montant destiné aux dépenses personnelles de résidents d'un home); discussion. – Résolution Roger Schuway (hymne national suisse); prise en considération. – Election ordinaire. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Pascal Andrey, Solange Berset, Benjamin Gasser, Markus Ith, Albert Lambert et Olivier Suter.

MM. et M^{me} Marie Garnier, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Le Président. Il est 8h30 et j'ouvre la séance.

Communications

Le Président. Le mercredi 25 mars, le Conseil fédéral sera en visite à Fribourg et le Parlement est invité à l'apéritif public qui sera servi à cette occasion, donc mercredi dès 11h30. S'il fait beau, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en cas de mauvais temps, à la salle de la Grenette, restaurant Le Punkt.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

Assermentation

Assermentation de M^{me} Marie-Antoinette Christen Bloch et M. Mick Décosterd élus, en cours de session par le Grand Conseil, aux postes d'assesseurs à la Justice de paix de la Gruyère.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élec-

tion et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. (*Applaudissements!*)

Projet de loi 2014-DSJ-119 portant adhésion au concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande¹

Rapporteur: Denis Grandjean (PDC/CVP, VE).

Commissaire: Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Aujourd'hui, nous devons décider de l'adhésion de notre canton au concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande.

Depuis 1988, un concordat en matière de coopération des polices en Suisse romande a donné entière satisfaction. Toutefois, les modifications du paysage sécuritaire suisse, tels que le développement de la délinquance dépassant les frontières cantonales et nationales et la nécessité d'échanger des informations et de coordonner certaines enquêtes de police, ont amené à des améliorations de ce concordat.

Les principales modifications sont l'échange des données de police judiciaire et la réalisation de synergies opérationnelles, techniques, scientifiques et logistiques, ainsi que la formation y relative.

Il y a également, du point de vue formel, l'adaptation de certaines dispositions légales du concordat, au vu des développements de la coopération policière intercantonale et des modifications des ordres juridiques cantonaux intervenus au cours de ces dernières années.

¹ Message pp. 481ss.

Le 20 septembre 2013, la Commission des affaires extérieures a examiné le projet de concordat et s'est montrée favorable à celui-ci et à la mise en place d'une commission interparlementaire.

Le 17 janvier 2014, une commission interparlementaire de consultation s'est réunie à Genève. Il y a eu divers avis, mais toutes les délégations étaient favorables à ce concordat, qui répond à une situation où la Police fédérale limite son champ d'activité et où il reste une large place pour la compétence cantonale. Ce concordat est capital car il ancre juridiquement des pratiques qui sont devenues essentielles pour toute activité policière.

Pour la Commission des affaires extérieures, les modifications de ce concordat vont dans le bon sens. Par huit voix sans opposition ni abstention, elle vous propose d'accepter le projet de loi selon la version du Conseil d'Etat.

A souligner que notre Commission fribourgeoise a déclaré qu'il serait important d'étendre la coopération de police à d'autres domaines, comme les chiens de recherche, les plongeurs, l'administratif etc, afin d'augmenter l'efficacité sans augmenter les coûts.

Nous l'avons vu avec les attentats de Charlie Hebdo, la capacité de la police française à intervenir a été d'une grande qualité et efficacité. En augmentant nos synergies, les cantons suisses pourront assurer plus de sécurité pour nos citoyens et citoyennes. La sécurité est un élément essentiel pour un pays, pour la qualité de vie, pour l'économie, pour le tourisme. Nous le voyons encore malheureusement avec cet affreux attentat qu'il y a eu hier à Tunis. Merci de soutenir ce projet de loi.

Le Commissaire. M. le Rapporteur a bien résumé la situation, l'historique et les raisons pour lesquelles nous vous proposons une modification de ce concordat.

Je remercie la Commission pour son travail et j'y inclus aussi l'ancien commandant de notre Police cantonale, M. Pierre Nydegger, qui était à la tête du groupe de travail qui a élaboré ce concordat avec les autres polices romandes.

Je vous remercie pour l'entrée en matière.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Le concordat que nous discutons aujourd'hui remplace celui de 1988. La criminalité était différente et l'organisation ainsi que la collaboration avec les différentes polices n'étaient pas les mêmes. Les bases actuelles de collaboration sont régies par le principe de l'entraide intercantonale. Cette entraide est actuellement bonne en Suisse romande, comme en Suisse en général, et concerne surtout le maintien de l'ordre et le renfort lors d'événements à risque comme par exemple, il y a un peu plus d'une année, la réunion sur la Syrie à Genève lors de laquelle la coopération intercantonale a très bien fonctionné.

La nouvelle version du concordat que nous devons ratifier aujourd'hui concerne l'échange d'informations et de données, la création de synergies sur les plans opérationnel,

technique, scientifique et logistique, ainsi que la formation spécifique.

Les coopérations intercantionales en matière de police judiciaire sont des exemples concrets de services qui doivent s'adapter à la criminalité actuelle et la nécessité de collaborer apparaît évidente lors de recherches de grande envergure. Cette collaboration au niveau des polices judiciaires ne peut aller au maximum de son efficacité qu'en étant complétée par une excellente collaboration des parquets.

Le fonctionnement des polices cantonales est une compétence cantonale. Il n'en demeure pas moins que l'évolution de la criminalité ne connaît pas les frontières; des problématiques transcantonales en découlent, notamment en nous imposant d'adapter les dispositifs. Cette adaptation des dispositifs passe, comme déjà dit, par l'extension de ce concordat aux domaines de la police judiciaire et de l'échange d'informations notamment. Il est important que les informations circulent, afin que notre principe de fédéralisme ne soit pas un obstacle au déroulement des enquêtes.

Je peux conclure mon intervention en citant les propos du président de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse romande, Berne et du Tessin, qui dit: «Ce concordat ancre juridiquement des pratiques qui sont devenues essentielles pour toute activité policière, essentielles pour les activités de la police».

Le groupe de l'Union démocratique du centre profite de ce sujet pour saluer la qualité du travail effectué par la Police fribourgeoise et soutient à l'unanimité cette modification du concordat, qui facilitera les coopérations intercantionales.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du projet de loi portant adhésion au concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande.

Comme vous l'avez compris, le présent concordat n'introduit pas de nouveauté fondamentale. Par contre, nous saluons les efforts entrepris pour améliorer la collaboration entre les polices romandes, et d'une manière plus générale au niveau national, ceci afin d'être plus efficaces et davantage aptes à faire face à des situations d'urgence.

Accentuer les synergies aux plans opérationnel, technique, scientifique et de la formation, sans en augmenter le coût et le personnel: le groupe libéral-radical est pour et approuve.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Le groupe Alliance centre gauche a décidé à l'unanimité d'entrer en matière sur ce projet de loi et d'accepter le concordat dans la présente forme.

Il est absolument nécessaire de placer la coopération entre les forces policières des cantons sur une nouvelle base légale. Ce concordat de 1988 était jusqu'à aujourd'hui la base pour la coordination entre les cantons et l'échange des informations entre les forces policières. On doit se rendre compte que le concordat a été créé lorsque les premiers e-mails entre les universités américaines étaient envoyés. Depuis 1988, on ne

l'a pas vraiment modifié. Pour moi, cet exemple démontre bien que notre système politique a des problèmes à s'adapter aux réalités de nos vies quotidiennes. Cela veut dire que notre environnement social, surtout nos moyens de communication, changent tellement vite que je pense qu'on doit commencer à réfléchir si l'Etat, avec ses processus très lents et conservateurs, est toujours capable de réagir de manière appropriée aux changements importants de notre société. Ceci est également valable pour le domaine de la lutte contre la criminalité.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Denken wir kurz an den Anschlag von Charlie Hebdo zu Beginn dieses Jahres, den Anschlag auf den Boston Marathon im Frühjahr 2013 oder an den Amoklauf in einem Feriencamp einer Jugendorganisation auf der Insel Utoya im Sommer 2011, dann zeigt sich, dass heute Synergien und die gegenseitige Hilfe von Polizeicorps etwas darstellen, was nicht mehr wegzudenken ist. Es müssen nicht Vorkommnisse des genannten Ausmasses sein – obwohl niemand, kein Land und keine Gegend, davor gefeit ist –, doch kann es überall und immer vorkommen, dass die Art und/oder das Ausmass eines Ereignisses einen Einsatz erfordert, der über die einem Kanton zur Verfügung stehenden Mittel hinaus geht.

Das im Jahre 1988 geschaffene Konkordat zwischen den lateinischen Kantonen ist, wie wir gehört haben, in einem guten Sinn angepasst worden. Zu erwähnen gilt, dass das Konkordat keine finanziellen Folgen für Kanton und Gemeinde haben soll.

En outre, la collaboration coordonnée de plusieurs corps policiers peut aussi contribuer à la protection des policiers eux-mêmes, une protection qui aujourd'hui est de plus en plus nécessaire.

Die Sozialdemokratische Fraktion – genauso wie die Kommission für auswärtige Angelegenheiten – lädt Sie somit ein, dem Konkordat zuzustimmen.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de ce projet de loi afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience des polices de Suisse romande. M. Schmid a parlé de la réactivité de l'Etat à modifier les lois: c'est juste mais malheureusement c'est le prix du système fédéral, qui va lentement mais sûrement. Il y a aussi des bonnes choses dans ce système.

Je vais juste ajouter que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, dont je suis aussi le porte-parole, est tout à fait en faveur de ce projet de loi

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants pour leur soutien à ce projet.

M. le Député Schmid a fait des considérations générales qui sont très intéressantes. Effectivement, les procédures de l'Etat concernant la police sont souvent très lentes. Les criminels sont toujours en avance. Il est clair que ce concordat aurait peut-être mérité d'être révisé déjà avant.

Je souligne toutefois que le Conseil d'Etat a déjà accepté cette loi d'adhésion et le concordat au mois de juin 2013. Je ne sais pas pour quelle raison ça avait un peu traîné; la procédure intercantonale est aussi assez lente.

Concernant Fribourg, on est aussi en train d'étudier, avec le procureur général, la politique contre la criminalité. Il y a surtout le problème du djihadisme où, avec la Confédération, nous sommes aussi en train d'observer et surtout d'agir.

Un deuxième problème est celui de la cybercriminalité. Vous avez sûrement vu dans les journaux qu'il y a beaucoup de fraudes contre certaines entreprises, des vols par ordinateur et Fribourg doit aussi être prêt pour contrer cette criminalité moderne, cette cybercriminalité.

Effectivement, en 1988, les premiers e-mails s'échangeaient et aujourd'hui, 27 ans plus tard, il faut vraiment agir plus rapidement.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehlow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Die-

trich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jöhner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 96.

Mandat 2014-GC-214 Michel Losey/Claude Brodard/Pierre-André Grandgirard/Christian Ducotterd/Dominique Zamofing/Patrice Jordan/Josef Fasel/Fritz Glauser/Romain Castella/Fritz Burkhalter
Suspension immédiate des taxations des indépendants touchés par l'arrêt du TF du 2 décembre 2011¹

Discussion sur la recevabilité

Le Président. Le Conseil d'Etat déclare ce mandat irrecevable. De ce fait, nous allons procéder à un vote sur la recevabilité de ce mandat. Si, comme le propose le Conseil d'Etat, le Grand Conseil décide que cet objet est irrecevable, il est rayé du registre. Si, au contraire, le Grand Conseil estime que l'objet est recevable, nous passons au débat puis au vote sur sa prise en considération. La discussion sur la recevabilité du mandat est ouverte.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis administrateur d'une agro-fiduciaire et donc directement touché par l'application actuelle du droit en la matière.

L'attitude du gouvernement est lamentable. La construction de sa réponse se base uniquement sur l'éventuelle possibilité de mettre cet outil parlementaire en corner en le déclarant irrecevable sans vraiment prendre la peine de comprendre la situation et d'étudier le fond du problème. Et pourtant, si quelqu'un dans cette salle doit le connaître, c'est bel et bien notre grand argentier, le légendaire et pragmatique conseiller d'Etat Georges Godel!

Oui, M. Godel, votre pragmatisme terrien jusqu'à aujourd'hui a toujours été reconnu et apprécié. Malheureusement, toute belle chose a une fin car, avec la réponse que vous donnez, soit à notre mandat, soit à la question écrite du député collègue Peiry, vous nous décevez complètement. La pingrerie crasse a pris le dessus et vous êtes prêt, avec le gouvernement fribourgeois, à spolier les droits les plus élémentaires d'une catégorie de contribuables et à les sacrifier sur l'autel des impôts à tout crin.

Le principe fondamental de l'impôt est l'équité entre les contribuables. Cette équité n'est plus de mise depuis que le Tribunal fédéral a pris une décision juridique, le 2 décembre 2011, sur un recours d'un contribuable indépendant du canton d'Argovie. Ce canton, qui pratique le système d'impôt moniste, comme la plupart des cantons alémaniques, a gagné au Tribunal fédéral contre son contribuable. Le principe de l'imposition des cantons monistes est que toutes les ventes de biens, à concurrence des amortissements cumulés, sont imposées sur le revenu, le solde étant imposé sur les gains immobiliers selon une échelle spécifique. Avec cette décision du Tribunal fédéral, la pratique des cantons monistes n'est pas modifiée.

Par contre, pour les cantons qui ont un système d'imposition dualiste, tels que Vaud, Valais, Genève et Fribourg notamment, cette décision change complètement la pratique en la matière. L'impôt sur les gains immobiliers est supprimé et la totalité des gains réalisés est ajoutée au revenu. Ce tsunami fiscal touche la plupart des indépendants disposant d'immeubles commerciaux et qui, en décidant d'arrêter leur activité, se voient spolier de leurs biens par l'administration fiscale cantonale et fédérale.

Les premiers cas traités par les services de l'Etat ont mis en évidence les conséquences désastreuses pour les personnes concernées. Pour exemple, un agriculteur qui arrête son activité et qui désire faire une donation d'un immeuble à sa fille se verra imposé à hauteur de plus de 52% entre impôts et cotisation AVS alors même que, avant la nouvelle jurisprudence, ce bien transmis en donation ne donnait droit à aucune imposition. D'ailleurs aujourd'hui, cette même donation d'un bien immobilier faite par une personne physique propriétaire de biens privés peut toujours se faire sans aucune imposition. L'erreur est monumentale et grave, il y a une inégalité de traitement manifeste.

¹ Déposé et développé le 23 décembre 2014, BGC p. 3093; réponse du Conseil d'Etat le 24 février 2015, BGC pp. 576ss.

Sans réaliser financièrement une opération, cet agriculteur, qui a un statut d'indépendant, devra emprunter des dizaines de milliers de francs pour payer un impôt sur une vente fantôme. Les parlementaires fédéraux qui ont pris connaissance de cette situation ont réagi et ont accepté une motion pour corriger ce nouvel état de fait. Malheureusement, M^{me} la Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf traîne les pieds.

Le Grand Conseil vaudois, dans sa grande sagesse, à l'unanimité des députés de l'extrême gauche à l'extrême droite – s'il y a des extrêmes – a accepté à l'unanimité des députés une intervention parlementaire demandant de suspendre provisoirement toutes les taxations touchées par cette procédure. Le gouvernement vaudois a pris en considération cette demande de suspension des taxations. Des directives internes ont été émises pour suspendre toutes ces taxations. Pour quelle raison le canton de Fribourg ne ferait-il pas de même?

La réponse du gouvernement fribourgeois, qui demande au Grand Conseil de déclarer ce mandat irrecevable car contraire au droit fédéral, est fallacieuse. Aucune demande de modification de loi n'est faite par ce mandat. Pour quelle raison le canton de Vaud peut agir de la sorte, alors que Fribourg considère ceci contraire au droit? C'est incompréhensible pour ma part! Le canton a-t-il réellement pris connaissance du contenu de ce mandat?

Ce mandat ne demande pas de se soustraire au droit, mais il demande de prendre des mesures administratives internes afin de suspendre provisoirement les taxations touchées par cette nouvelle jurisprudence. Si le canton avait eu un peu d'audace, il n'aurait pas été nécessaire de déposer ce mandat. Je demande au Grand Conseil, également dans sa sagesse, d'accepter la recevabilité de ce mandat. Il est trop facile pour nous, politiciens, hors période électorale, de descendre dans la rue pour dire tout le bien que l'on a envers les agriculteurs mais, lorsqu'un problème flagrant se présente, ces mêmes politiciens oublient leurs promesses et assomment cette profession. Ceci est valable aussi bien pour nous, députés, que pour tous les membres du Conseil d'Etat qui vont, pour certains d'entre eux, déjà descendre dans l'arène du peuple cet été.

Avec cette réponse alambiquée, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si vraiment il y a un pilote à bord. M. le Conseiller d'Etat, je le répète, vous qui connaissez parfaitement l'environnement, vous qui avez toujours eu de la terre qui colle à vos souliers ...

Le Président. Je vous remercie M. le Député, merci, merci, merci, merci ... (*le temps de parole de M. Losey est épuisé*).

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis également administrateur d'une fiduciaire qui compte des agriculteurs parmi sa clientèle.

Le mandat qui nous occupe en ce moment demande la suspension temporaire des taxations d'agriculteurs touchés par l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 décembre 2011. Le mandat ne demande pas de revenir à l'ancienne pratique fiscale. Nous sommes conscients que pour cela il faut que les règles législatives soient modifiées au plan fédéral.

Par conséquent, les arguments développés par le Conseil d'Etat sur l'irrecevabilité du mandat ne tiennent pas. En l'occurrence, la suspension n'entraîne pas d'insécurité juridique puisqu'il y aurait suspension temporaire des taxations et encore moins d'inégalité de traitement entre contribuables. Au contraire, c'est la poursuite des taxations sous l'égide de l'arrêt du Tribunal fédéral qui est source d'inégalité dès lors que l'on peut présumer que la mise en œuvre de la motion du conseiller national Leo Müller interviendra dans un délai de deux à trois ans.

Quant à l'argument selon lequel la suspension des procédures de taxation entraînerait des problèmes liés aux délais légaux pour le dépôt d'hypothèques légales et entraînerait des pertes fiscales si le contribuable ne disposait plus des fonds nécessaires le moment venu de payer l'impôt, c'est un argument pour le moins tiré par les cheveux. Rien n'empêcherait, en outre, que le notaire garde en garantie le montant de l'impôt calculé selon le système actuel et ristourne le surplus au contribuable lorsque sa taxation entre en force.

Quant à l'application rétroactive de la nouvelle réglementation, cette demande a été faite lors des débats aux Chambres fédérales. Et là également, on peut présumer qu'elle sera acceptée, justement pour éviter une inégalité flagrante de traitement entre contribuables.

En résumé, tous les arguments développés par le Conseil d'Etat sur l'irrecevabilité ne sont en soi pas justifiés et, dans ces circonstances, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la recevabilité du mandat.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts: signataire du mandat et agriculteur pas concerné par ce mandat mais qui est conscient qu'il faudra bien un jour se séparer des biens de ce monde. (*rires!*)

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé la recevabilité de ce mandat qui a suscité quelques questions au sein du groupe. Notre groupe relève la problématique des taxations des indépendants, notamment des agriculteurs touchés par l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 décembre 2011. Une majorité du groupe accepte la recevabilité du mandat afin de donner un signe fort à la Berne fédérale pour que cette situation soit corrigée le plus rapidement possible.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts pour commencer: paysan à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois. Le groupe libéral-radical a bien étudié ce dossier.

Je veux débiter en vous citant un cas possible. Ce qui se passe ici c'est que nous avons affaire à la taxation d'une plus-value qui peut fort bien se produire en raison d'un événement non générateur d'argent. Le cas très grave, le plus extrême, c'est celui de l'agriculteur qui continue, avec sa femme, à habiter sa ferme et qui ne tire pas de revenu supplémentaire. Il ne la vend pas mais cesse de l'exploiter en domaine agricole, soit qu'il prend tout simplement sa retraite, soit qu'il arrête l'exploitation – Dieu sait que notre politique agricole pousse les agriculteurs à le faire! Dans ce genre de situation, on va

lui dire que son immeuble passe de la fortune commerciale à sa fortune privée, qu'il ne bénéficie plus dès lors d'une taxation modérée à la valeur de rendement, mais d'une taxation à la valeur vénale. Cela a pour conséquence qu'il peut voir son immeuble passer tout à coup fictivement d'une valeur de peut-être 100 000 francs à une valeur d'environ 700 000 à 800 000 francs, soit une facture calculée sur une plus-value de plusieurs centaines de milliers de francs. Ce n'est pas du tout imaginable qu'on lui dise qu'il devrait payer 300 000 francs d'impôt simplement à cause de ce transfert sans qu'il ait fait un quelconque bénéfice, un bénéfice concret, palpable en argent! Cela crée des situations vraiment dramatiques.

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, il semble que ce mandat demandant un gel du traitement fiscal pour les indépendants touchés par l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 décembre 2011 ne concerne pas la fiscalité cantonale et que le canton ne dispose d'aucune marge de manœuvre. J'en doute un peu car la décision du Tribunal fédéral conduit tout de même – en gros – à un doublement des montants versés dans le canton.

Je persiste à croire que le choix de l'entrée en matière aurait été plus judicieux pour notre Conseil d'Etat et pour les contribuables concernés. Dans l'attente des informations provenant de Berne, patienter quelques mois pour le traitement de ces dossiers et les traiter une fois les changements légaux prévus connus éviterait de devoir procéder à des corrections de certaines impositions a posteriori. D'ici le changement de loi et le retour à la pratique antérieure, une suspension aurait également diminué le nombre des cas imposés différemment dans cette période d'injustice fiscale pour les concernés. De plus, au cas où le changement de loi devait être rétroactif, cela augmenterait le nombre des dossiers à réévaluer pour notre administration fiscale. Cette rétroactivité a été expressément discutée et demandée lors des débats au Conseil des Etats par le rapporteur de la commission, qui a approuvé le retour à l'ancienne pratique et soutenu la motion Müller. J'aurais espéré que la réponse du Conseil d'Etat en tienne compte, que le problème du droit transitoire soit mieux considéré. Le groupe libéral-radical vous invite à voter pour la recevabilité.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Comme M. Peiry, je suis également administrateur d'une fiduciaire. A titre personnel, je suis naturellement très déçu par la réponse du Conseil d'Etat au sujet de ce mandat. Déçu bien sûr par ses conclusions, mais aussi par tous les arguments développés. On ne saurait juger de la recevabilité de ce mandat sans parler du fond du problème. Lorsqu'une situation est choquante comme celle-ci, on se doit, comme députés, de la faire rectifier; nous avons été élus pour cela. Je parlerai donc des deux problématiques.

Sur le fond d'abord, force est de constater que les agriculteurs qui cessent leur activité peuvent subir une imposition très lourde lorsqu'il y a un passage d'immeuble de la fortune commerciale à la fortune privée. Il n'y a ni vente ni réalisation et pourtant un impôt sur le revenu qui peut contraindre ces nouveaux retraités à endetter encore davantage leurs biens-fonds, voire à les aliéner dans les cas graves. C'est bien ce cas de figure que nous jugeons excessif. Les Chambres fédérales, comme le canton de Vaud, l'ont d'ailleurs bien compris.

Quels arguments principaux ont conduit le Conseil d'Etat à refuser ce mandat? Je cite: «La portée limitée de l'acceptation de la motion Müller, une pratique fribourgeoise qui serait contraire à la loi fédérale et un procédé qui créerait une insécurité juridique». A mon avis, ces arguments ne tiennent pas. La portée de la motion Müller est très importante pour tous les agriculteurs, même pour ceux qui ne sont pas encore à l'âge de la retraite. Il n'y a pas que l'AVS et l'IFD qui sont en jeu, mais aussi les impôts cantonaux, communaux et paroissiaux qui augmentent.

La réponse du Conseil d'Etat minimise totalement cet enjeu en ne parlant que des revenus liés à la vente de terrain à des prix élevés. Mais il n'y a pas que ça et vous le savez très bien, M. le Conseiller d'Etat. Le mandat ne demande pas un changement de loi, mais une suspension immédiate mais provisoire des taxations des personnes touchées. Cela n'est pas contraire au droit fédéral, ce serait une pratique administrative tout à fait acceptable. Aujourd'hui déjà, il y a beaucoup d'impositions provisoires dans notre canton. Le délai de prescription absolu de quinze ans permettrait facilement de suspendre ces taxations. On voit bien que le critère d'irrecevabilité ne tient pas.

Et l'insécurité juridique? Le principe de bonne foi voudrait justement que notre autorité fiscale soit à l'écoute des décisions prises par le Parlement fédéral. Ne pas faire comme si rien ne s'était passé. Dans le doute, abstiens-toi de taxer! Cela est tout à fait possible, M. le Trésorier.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à ne pas accepter les arguments du Conseil d'Etat, certainement développés par l'autorité fiscale pour des raisons de commodité. N'oublions pas que derrière ces situations – une centaine en quatre ans – il y a, dans la plupart des cas, une fin d'activité lucrative difficile pour des familles d'agriculteurs. Donnons-leur un petit coup de main en acceptant ce mandat.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Je commencerai par mes liens d'intérêts: je n'en ai aucun (ça change dans ce dossier...). Le groupe socialiste a pris connaissance de ce mandat ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. Nous en partageons les conclusions. Malgré la décision du Tribunal fédéral, malgré la motion Müller dont on parle – et on en parle beaucoup –, le canton, pour l'instant, n'a pas de bases légales suffisantes pour donner satisfaction à mes collègues députés.

On a beaucoup entendu ce matin que les Vaudois seraient allés dans la direction de ce mandat. Je crois savoir que ça n'est pas le cas; ce n'est pas exactement la même situation. Je dirais même que dans la pratique, j'ai plutôt l'impression que dans l'opérationnel entre Vaud et Fribourg on agit de la même manière. J'attends les explications, notamment du conseiller d'Etat, s'il veut bien confirmer mes propos. Mais je crois savoir que dans l'opérationnel, nous pratiquons de la même manière. A partir de là, nous n'avons pas à réagir par rapport à cette situation. Nous devons attendre les bases légales. Nous devons attendre les instructions de la Confédération. Dans de tels dossiers, on peut toujours s'appuyer sur des exemples précis, mais je suis intimement convaincu que

ce n'est pas sur la base d'anecdotes que l'on doit agir, mais bien en respectant des règles légales.

A partir de là, le groupe socialiste est obligé de considérer ce mandat comme irrecevable. Si la majorité de ce Parlement allait penser différemment, nous serions malheureusement obligé de le refuser.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Ich möchte nicht wiederholen, was meine Berufskollegen, Vorredner Losey, Peiry und Brodard, alles gesagt haben. Ich möchte das Plenum nur auffordern, die Zulässigkeit dieses Auftrages zu unterstützen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur. Je pense que quand on a une inégalité, en principe, on doit la corriger. C'est le cas dans l'objet qui nous concerne maintenant. Vous vous souvenez peut-être, il n'y a pas si longtemps, le Grand Conseil avait décidé de modifier déjà une première inégalité qui concernait les agriculteurs: c'était la prise en compte de la fortune commerciale pour les subventions à l'assurance-maladie ainsi que pour les bourses d'études. Dans les coupes budgétaires, le Conseil d'Etat a déjà supprimé cette correction qui, elle-même, était déjà une correction à une inégalité. Aujourd'hui, encore une fois le Conseil d'Etat nous dit – une nouvelle fois – non, on refuse de corriger une inégalité pour les agriculteurs.

Je pense qu'à un certain moment, on ne peut pas qu'accepter ce qui n'a pas d'aspect financier, que ce qui donne une bonne image mais aussi, quand on le veut réellement, le canton peut avoir une action pour les agriculteurs; on doit aussi le faire. On dit que c'est souvent au niveau de la Confédération qu'on peut agir auprès de l'agriculture. Là, c'est bien deux objets à suivre où le canton peut agir en faveur des agriculteurs. Je pense qu'il devrait le faire.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je partage à 100% les soucis qui ont été exprimés dans cette enceinte.

Je vais m'adresser en premier lieu à M. le Député Losey. Vous avez parlé d'attitude lamentable du gouvernement. Et vous avez dit encore que j'avais perdu la terre de mes souliers. Eh bien, moi, je vous assure que j'en ai certainement plus que vous, parce que vous, M. le Député, vous êtes de mauvaise foi. Je vais vous dire pourquoi. Parce que la problématique vous la connaissez, j'ai eu suffisamment l'occasion de vous en parler. Avant que vous ne déposiez le mandat, vous saviez très bien que j'avais demandé au Service cantonal des contributions de suspendre toutes les taxations dans ce domaine. Alors, je n'admets pas vos remarques même si, sur le fond du problème, je partage vos préoccupations parce que je connais la problématique dans ce domaine. Je l'ai même défendue avec d'autres conseillers d'Etat, directeurs des finances romands, en particulier Pascal Broulis, l'année dernière à la Conférence des directeurs des finances.

Maintenant, permettez-moi de vous donner quand même le fond du problème puisque vous avez parlé du fond. Il faut savoir qu'on parle d'une chose pour des agriculteurs, uniquement pour ceux qui ont du terrain à bâtir ou du terrain hors du droit foncier rural. Je précise droit foncier rural et terrain à

bâtir. Je vais vous donner quatre cas, avec plusieurs variantes, pour que chacune et chacun d'entre vous comprenne bien. J'ai eu l'occasion, hier, d'ailleurs à M. le Député Jordan, d'expliquer cette problématique, qui ne concerne pas tout le monde. Cela ne concerne pas un paysan en fin de carrière, qui n'a pas de terrain à bâtir et pas de terrain hors de la LDFR.

1. a. Cessation d'activité agricole d'un agriculteur et transmission du domaine au fils, sans terrain à bâtir.
En règle générale, 90% des cas en pratique, le domaine est remis à la valeur de rendement. Si cette valeur est plus haute que la valeur comptable, les amortissements cumulés seront imposés comme bénéfice de liquidation, éventuellement rachat fictif. Si cette valeur est plus basse que la valeur comptable, aucune imposition et la perte pourrait être revendiquée en déduction.
Ce cas n'est pas touché par la motion Müller.
b. Cessation d'activité agricole d'un agriculteur et transmission du domaine au fils, avec terrain à bâtir.
Là, c'est la même problématique qu'avant. Par contre, lors d'une éventuelle aliénation de la parcelle à bâtir par le fils, le bénéfice réalisé sera imposé à l'impôt ordinaire. Tant que les terrains ne sont pas vendus, ce cas n'est pas touché par l'arrêt du Tribunal fédéral, respectivement la motion Müller.
2. Cessation d'activité agricole d'un agriculteur et affermage complet du domaine. Le domaine reste en fortune commerciale. Les affermagés seront soumis au revenu commercial et à l'AVS. Cas identique avec ou sans terrain à bâtir. Ce cas n'est pas touché par la décision du Tribunal fédéral tant que les terrains à bâtir ne sont pas vendus.
3. a. Cessation d'activité agricole d'un agriculteur, transfert dans la fortune privée du domaine, sans terrain à bâtir: imposition des amortissements cumulés en bénéfice de liquidation. M. le Député Losey, vous connaissez bien ça. Ce cas n'est également pas touché par la décision du Tribunal fédéral, respectivement la motion Müller.
b. Cessation d'activité agricole d'un agriculteur, transfert dans la fortune privée du domaine, avec terrain à bâtir: imposition des amortissements cumulés pour les immeubles soumis à la LDFR et imposition du transfert à la valeur vénale des terrains à bâtir. Possibilité de différer l'imposition de transfert à la valeur vénale des terrains à bâtir, cette imposition aura lieu au moment de l'aliénation. Donc avec différé, cas pas touché par la décision du Tribunal fédéral tant que les terrains ne sont pas vendus.
4. Agriculteur exploitant qui donne une parcelle à bâtir à sa fille (cela a été soulevé également par M. le Député Losey).
C'est le transfert dans la fortune privée à la valeur vénale. Imposition du bénéfice à l'impôt sur le revenu avec un abattement de 50%, qui est prévu dans notre législation; ce que n'ont pas les autres cantons, je précise quand même.
Il n'est pas possible de cumuler l'imposition privilégiée du bénéfice de liquidation en cas de cessation d'activité et l'abattement de 50%. Ici, l'agriculteur continue son activité, il n'y a pas d'imposition du bénéfice de liquidation.

Dans ce cas, l'agriculteur n'a pas droit à une imposition du bénéfice de liquidation mais avec une possibilité de rachat fictif aux taux, vous les connaissez, de 2, 3, 4, 5 et 6%, avec les conditions d'avoir cinquante-cinq ans ou plus ou une rente AI et cessation définitive d'activité.

Encore une chose au sujet d'une question que l'on m'a posée hier: lorsqu'il y a des terrains d'une parcelle qui est à moitié en zone à bâtir et la moitié en zone agricole. Eh bien, il y a un arrêt du Tribunal cantonal lucernois, non publié, mais le Service cantonal des contributions fribourgeoises continue selon la méthode d'imposition de la partie en zone à bâtir. Voilà pour les précisions dans la législation.

J'en viens maintenant à ce qui a été fait dans le canton de Fribourg, respectivement dans le canton de Vaud.

Dans le canton de Fribourg, vous le savez – et M. le Député Glauser le sait puisque ça dépend de la Chambre d'agriculture –, vous avez une commission fiscale. Celle-ci est venue me trouver dans mes bureaux. C'est à ceci que je faisais allusion tout à l'heure à propos de M. le Député Losey. A cette commission fiscale, j'ai confirmé par écrit en date du 19 décembre 2014, donc avant le dépôt du mandat – c'est pour ça que je dis que je lui ai montré et que je le lui ai même transmis – en disant ceci: «Comme vous savez, les Chambres fédérales ont approuvé récemment la motion Leo Müller qui demande que le gain réalisé lors de l'aliénation d'un immeuble agricole en zone à bâtir soit soumis à l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence des dépenses d'investissements, comme c'était le cas avant que le Tribunal fédéral ne rende l'arrêt. Compte tenu de cette situation, je vous informe que j'ai adressé ce jour – c'était le 19 décembre – un courrier à M^{me} la Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf afin de lui demander qu'elle nous informe au plus vite du calendrier de la mise en œuvre de cette motion, de la date de l'entrée en vigueur des modifications de la LHID et de la LIFD et des mesures que le Conseil fédéral entend prendre jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications, ceci également pour le contribuable ayant réalisé des opérations entre le moment où le tribunal a rendu son arrêt et la date d'entrée en vigueur de la nouvelle législation qui, selon les premières projections, sera en 2019». Il y a des discussions pour avancer.

J'ai aussi demandé au SCC de suspendre les taxations des contribuables concernés. Nous avons convenu avec la commission fiscale, à partir de février-mars qu'on aurait une nouvelle séance. Elle est planifiée le 1^{er} avril avec la Chambre d'agriculture, à 16h30. Cela a été confirmé par le directeur de la Chambre le 3 mars dernier. Donc, tout ceci a été fait dans les règles de l'art.

Ensuite, permettez-moi encore de vous démontrer le travail qui se fait avec nos parlementaires fédéraux, respectivement l'Union suisse des paysans. J'en ai encore eu la confirmation pas plus tard que hier matin. Une délégation parlementaire, conduite par M. Markus Ritter, conseiller national et président de l'Union suisse des paysans, et M. Jacques Bourgeois, conseiller national fribourgeois, a rencontré, le 11 mars, M^{me} la Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf.

Deux points ont été évoqués. Les possibilités d'accélérer le processus pour modifier dans les plus brefs délais la législation. La question d'une audition plutôt qu'une consultation a été débattue. Au vu des modifications législatives, qui ne sont pas anodines et qui concernent également d'autres secteurs économiques, par exemple les artisans, la consultation sera certainement maintenue mais le délai sera à nouveau analysé afin de réduire au minimum. Les dossiers qui n'ont pas encore eu de taxation et qui sont dans le pipeline ont également été évoqués. Une analyse sera faite de savoir comment traiter les dossiers. Sont-ils soumis dans tous les cas au droit en vigueur depuis 2011 suite à la décision du Tribunal fédéral ou y a-t-il des pistes pour y déroger? Pour les cas qui ont fait l'objet déjà d'une taxation, on ne pourra pas revenir en arrière et c'est normal.

Une nouvelle réunion a été fixée dans le courant de la session de mai prochain pour prendre connaissance de leur position sur les points précités. Donc on suit ce dossier de près.

Maintenant, j'en viens au mandat. Pourquoi a-t-on donné une réponse négative? Voici ce que nous avons répondu: «Le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de suspendre les procédures en cours jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications législatives sans mandat spécifique allant dans ce sens de la part des autorités fédérales». Après, on interprète le mandat qui a été déposé. Nous vous avons répondu qu'on ne pouvait pas suspendre jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation. Par contre, nous suivons et nous continuons à suspendre. Nous avons même évoqué avec mes services de quelle manière on allait le faire. Deux variantes sont possibles, soit taxer et inciter les gens à recourir pour que cela reste jusqu'à la décision, soit une taxation provisoire, aussi possible. C'est ce que nous analysons et dont nous discuterons avec la Chambre d'agriculture, notamment le 1^{er} avril à 16h30; c'est ce que j'entrevois de faire.

Ceci vous démontre que nous avons pris en compte tous les éléments de A à Z. Ce n'est pas, comme l'a dit M. le Député Losey, un travail lamentable. Je crois qu'on le fait au plus près de notre conscience, ceci en faveur des agriculteurs, en faveur des familles paysannes qui ont du terrain à bâtir et qui sont hors de la LDFR.

Pour terminer, j'insiste parce que c'est important: faisons attention à ce qu'on communique à nos familles paysannes. On pense à ceux qui sont en fin de carrière, le bénéfice de la liquidation, c'est-à-dire le bénéfice entre la valeur comptable et la valeur des ventes, c'est autre chose. Il y en a beaucoup qui interviennent chez moi et qui me disent qu'il faut prendre en compte ces éléments parce que cela nous coûte cher. Ce n'est pas touché par l'arrêt du Tribunal fédéral et la motion Müller!

J'espère vous avoir démontré que le gouvernement, respectivement le Directeur des finances, se soucie de A à Z de cette problématique. J'aurai peut-être l'occasion, dans le cadre des comptes, de vous donner l'information du résultat des discussions qui auront lieu en mai avec M^{me} Widmer-Schlumpf.

Pour terminer, j'ai eu mon collègue Pascal Broulis, l'autre soir au téléphone, qui m'a dit textuellement: «Ecoute, Georges,

fais attention parce qu'on essaie de monter les conseillers d'Etat les uns contre les autres, alors que nous avons exactement la même position». J'ai tout le dossier des Vaudois sur mon ordinateur. Je vous lis la réponse à l'interpellation Berthoud: «Après décision des Chambres fédérales de revenir à la situation prévalant avant la décision du Tribunal fédéral, qui redéfinit la notion de terrain agricole, le Conseil fédéral a indiqué que les nouvelles dispositions légales n'entreront vraisemblablement pas en vigueur avant 2019». En réponse à une interpellation du député Alexandre Berthoud, le Conseil d'Etat indique que: «Il a multiplié les contacts à Berne – c'est ce que j'ai cité tout à l'heure – en vue de trouver une issue rapide à ce dossier. Dans l'intervalle, il maintient le gel des traitements des dossiers fiscaux ainsi que des réclamations pendantes». C'est exactement, ce que j'ai fait avec mes services.

J'espère qu'avec toutes ces considérations et explications, vous serez convaincus qu'il n'est pas nécessaire d'accepter ce mandat parce que toutes les réponses sont données, à satisfaction j'espère, de ceux et celles qui sont intervenus.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Juste pour une petite précision, M. le Président et M. le Conseiller d'Etat. Oui, j'ai eu contact avec vous le 19 décembre pour discuter de ce mandat. Vous m'avez dit que l'effet rétroactif ne peut être accepté par le gouvernement. C'est un élément que j'ai enlevé du mandat pour ne pas avoir d'effet rétroactif parce que le droit doit s'appliquer tel qu'il est actuellement. Dans ce mandat, on demande uniquement une suspension provisoire. Ce qu'on ne comprend pas, c'est que le gouvernement déclare ce mandat irrecevable d'autant plus que le travail se fait dans le même sens. Le gouvernement aurait très bien pu dire ce mandat est recevable, nous confirmons que les dossiers qui sont sujets ... Oui, avec ceci on aurait pu être en conformité et par rapport à cet élément-là, la recevabilité de ce mandat est tout à fait possible et acceptable.

Godel Georges, Directeur des finances. Je crois vous avoir donné toutes les explications nécessaires. Le Conseil d'Etat a uniquement dit qu'il n'était pas recevable jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification législative sans mandat spécifique allant dans ce sens de la part des autorités fédérales.

Maintenant, je vous avais déjà donné satisfaction parce que nous avons suspendu toutes les taxations de A à Z, à quelques exceptions près parce qu'on a des personnes qui nous demandent de ne pas attendre. Elles veulent être taxées pour savoir. C'est quand même une précision utile.

Je vous l'ai dit aussi, la prochaine échéance pour le Directeur des finances avec le SCC et la commission fiscale de la profession, c'est le 1^{er} avril, pour définir ce qu'on va faire.

Par conséquent, il n'y a pas besoin d'accepter ce mandat. L'affaire est réglée.

> Au vote ce mandat est jugé recevable par 57 voix contre 36 et 7 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 57.*

Ont voté non:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elia (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 7.*

Election ordinaire

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP «Déten-tion pénale» (en remplacement de Gabriel Kolly)

Bulletins distribués: 101; rentrés: 97; blancs: 15; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Roger Schuwey* par 63 voix.

M. Gabriel Kolly a obtenu 5 voix et il y a 14 voix éparses.

—

Mandat 2014-GC-214

Prise en considération

Le Président. Nous ouvrons maintenant la discussion sur la prise en considération de ce mandat et je donne la parole à M. le Commissaire.

Godel Georges, Directeur des finances. Je suis assez fier d'avoir réussi à vous convaincre avec les explications que je vous ai données puisqu'il n'y a pas de demande de parole pour le débat de fond. En conclusion, suivez le commissaire du gouvernement maintenant que vous avez eu les explications, respectivement que vous savez que des discussions ont lieu avec la Chambre d'agriculture, la commission fiscale et que le dossier est suivi au niveau des Chambres par nos parlementaires fédéraux. Vous aurez l'occasion de me poser des questions lorsqu'on aura les comptes en mai et je pourrai vous dire où on en est. La profession connaît cette problématique, elle suit ça de près. Il n'y a pas de problème.

- > Au vote la prise en considération de ce mandat (majorité qualifiée exigée car le Conseil d'Etat juge ce mandat irrecevable) recueille 52 voix contre 36 et 12 abstentions.
- > La majorité qualifiée (56 voix) n'étant pas atteinte, cet objet est liquidé.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP),

Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamo-fing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 52.*

Ont voté non:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chas-sot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schnewly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brön-nimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 12.*

—

Rapport 2013-DSAS-56 concernant le rapport de planification hospitalière 2015¹

Discussion

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance de la planification hospitalière 2015, qui nous est transmise à titre consultatif suite au contre-projet à l'initiative législative pour des hôpitaux proches des citoyens.

Etant donné que les établissements hospitaliers n'ont pas contesté l'étendue des mandats de prestations qui devraient leur être attribués et que notre Commission de planification sanitaire a préavisé favorablement ce document, c'est donc sur un aspect plus global que je vais faire quelques commentaires. Il est nécessaire de rappeler à cette occasion que les changements qui ont perturbé le monde hospitalier ces dernières années sont dus essentiellement à la révision par-

¹ Rapport pp. 375ss. Le rapport de planification et l'évaluation des besoins en soins font l'objet de brochures séparées.

tielle de la LAMAL, avec le passage du financement des coûts d'exploitation d'un hôpital à un financement des prestations fournies. Ce n'est donc pas une volonté cantonale de démanteler notre système de santé, mais bien une réponse afin d'atteindre des objectifs, de contenir les coûts de la santé.

Dès lors, une analyse des besoins de la population et les possibilités pour les établissements d'y répondre de manière efficiente doit être constamment étudiée afin d'établir la liste hospitalière qui déterminera les mandats de prestations confiés aux divers établissements. Il existe donc un catalogue précis de prestations qui sont énumérées sur la liste hospitalière et dans les mandats de prestations confiés aux établissements. Ce document est très attendu des établissements hospitaliers qui déterminent leurs futures activités et par conséquent le devenir de leur hôpital ou d'une équipe médicale au sein de l'établissement.

Ainsi, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est satisfait que la planification hospitalière 2015 garantit une relative stabilité dans la prestation attribuée. La stabilité est gage d'un développement des établissements. Comment investir dans un nouveau bâtiment, une nouvelle technologie ou une nouvelle équipe médicale si l'incertitude demeure? La concurrence entre les hôpitaux a pour but de stimuler l'établissement afin d'être toujours plus efficient, mais l'incertitude quant au maintien des acquis joue dans ce cas à contre-emploi. La publication de la planification hospitalière ne devrait pas être synonyme d'une épée de Damoclès pour les établissements. Ainsi, une vision sur le plus long terme ne serait-elle pas judicieuse? Il est aussi important de garder le principe que le paquet de base, qui comprend toutes les prestations relevant des soins de base, dans tous les domaines de prestations fournies au quotidien par les spécialistes en médecine interne et en chirurgie, soit obligatoire pour tous les hôpitaux comportant un service des urgences. Ce dernier point est crucial afin d'assurer des prestations hors urgences à un chirurgien et ainsi de le motiver à rester dans l'établissement.

Pour conclure, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est conscient que les changements de ces dernières années ont été nécessaires dans le but de concentrer les forces pour assurer la sécurité de la population. Mais, il souhaite garder l'assurance d'avoir une prise en charge efficace de premiers secours et par là, de proximité.

Il tient aussi à relever que l'attribution des différents groupes de prestations prouve que le canton de Fribourg peut fournir sur son sol l'essentiel des prestations et qu'une collaboration intelligente et active existe avec les établissements des autres cantons. Ainsi, il compte aussi sur la collaboration des médecins traitants fribourgeois en vue d'orienter en priorité leurs patients sur le sol fribourgeois. Dans ce contexte de concurrence accrue entre les établissements, nous devons être solidaires et se regrouper derrière notre équipe, nos équipes, l'HFR, le HIB et les cliniques privées qui sont sur le sol fribourgeois. Montrons l'exemple en parlant positivement de nos établissements! Jamais nous n'irions supporter une autre équipe que le HC Gottéron, même si elle ne nous apporte pas

le plaisir espéré. Alors, soyons fribourgeois jusque dans nos choix hospitaliers!

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte du rapport.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). J'annonce mon lien d'intérêt: je suis technicienne en radiologie auprès du HFR et membre de la Commission de planification sanitaire. Le groupe socialiste a étudié avec intérêt le rapport de planification hospitalière 2015. Nous avons pu apprécier le travail considérable fourni par le Service de la santé publique, pour l'évaluation des besoins en soins de notre population fribourgeoise pour les cinq prochaines années.

En se basant sur les chiffres de l'année 2010, il a fallu tenir compte des prévisions démographiques, du vieillissement de la population, de l'évolution épidémiologique, économique et technologique, notamment avec la tendance de développer les pratiques ambulatoires, celles-ci n'étant d'ailleurs pas concernées par la planification hospitalière. Cet exercice est rendu encore plus difficile avec les changements conséquents de l'application de la loi sur le financement des hôpitaux depuis 2012, le système des DRG. Désormais, il n'est plus question de définir des capacités de lits, mais bien des mandats de prestations détaillés. Avec l'ouverture des frontières cantonales, il n'est pas aisé de prévoir le comportement des Fribourgeois. Quelle proportion sera tentée de bénéficier de prestations hors canton? Il a été constaté que les nouveaux habitants issus des cantons frontaliers maintiennent souvent leurs habitudes médicales dans leur canton d'origine, d'autant plus si leur lieu de travail s'y trouve.

Dans ce contexte, il importe à nos hôpitaux cantonaux de savoir se montrer attractifs par leurs compétences et leur bonne réputation. Cette planification est précieuse aux établissements hospitaliers, afin de pouvoir orienter leurs stratégies et permettre les investissements nécessaires afin d'assurer la sécurité et la qualité des soins.

Face à la problématique des hospitalisations hors canton, nous saluons la volonté du HFR de développer la chirurgie cardiaque pour des interventions ne relevant pas de la médecine hautement spécialisée. Vu la fréquence des maladies cardiovasculaires, ces nouvelles prestations ne manqueront pas d'être utiles à notre population.

En termes d'économicité, la mise en concurrence des hôpitaux publics et privés pose quelques problèmes. L'hôpital public est soumis à des contraintes dont les cliniques privées sont épargnées. Maintenir des prestations 24h/24h, 365 jours par an, des services d'urgences, des plateaux techniques, ce n'est pas rentable et pourtant c'est incontournable. Certaines cliniques privées peuvent se permettre de fermer plusieurs semaines pendant les périodes creuses; c'est inimaginable pour un hôpital public. La mission de formation de l'hôpital public représente une charge importante mais indispensable pour faire face à la pénurie de médecins et de personnel. Même si la loi prévoit que les hôpitaux sont tenus de garantir la prise en charge de tous les assurés, ce principe est diffi-

cilement contrôlable; en jouant par exemple sur des délais d'attente, il est aisé de dissuader un patient non rentable.

L'hôpital public, quant à lui, accueille les cas les plus complexes, les patients polymorbides qui finalement coûteront plus que ce que prévoit le tarif DRG.

Pour terminer, je souhaite amener la remarque suivante: nous constatons la tendance à la diminution des durées de séjour, d'une part grâce aux progrès technologiques, d'autre part à cause de la pression sur les coûts induite par le financement des forfaits par cas. Avec une population vieillissante, nous devons rester attentifs à ce qu'il y ait toujours suffisamment de place dans des structures intermédiaires, genre UATO, et surtout que des prestations de soins à domicile soient disponibles. Les garanties de sécurité et de qualité des soins demeurent essentielles.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Je suis professeur de chirurgie à l'Université de Berne, mais j'ai aussi un mandat pour la chirurgie thoracique au HFR.

Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du rapport sur la planification hospitalière du canton de Fribourg. Nous avons fait un grand travail pour l'analyse des besoins de la population fribourgeoise et pour cette immense compilation des données. On pourrait dire qu'on a bien fait nos devoirs. Mais quoi d'autre? Permettez-moi quelques commentaires:

Tous les calculs de ce rapport sont basés sur des données de 2010. Avec les changements accélérés de notre système de santé et avec le nouveau financement basé sur les DRG, il me semble qu'une planification sur des chiffres tellement vieux est douteuse. Par exemple, on a observé une grande augmentation des patients qui sont traités hors canton entre 2010 et 2015. De plus, le changement du financement démontre 20% d'augmentation des coûts entre 2013 et 2014. Quels effets sont prévus jusqu'en 2020? Le point le plus important est que le rapport démontre le statu quo. En détail, les groupes de prestations qui ont été utilisés, le système qui a été développé pour le canton de Zurich devraient être des instruments de qualité et de centralisation, planifiés sur une base solide. Mais, on a l'impression que l'on n'a pas appliqué ces critères stricts et surtout pas des critères de IVHSM – médecine hautement spécialisée – pour achever une planification ambitieuse et courageuse. On se demande où sont les objectifs de la planification? Quelle est la stratégie du canton? Où est-ce qu'on doit positionner les hôpitaux du canton de Fribourg pour garder une position forte entre les hôpitaux universitaires de Berne et de Lausanne.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). C'est avec une grande impatience, voire une certaine appréhension, que le groupe libéral-radical attendait cette planification.

Il faut dire que l'enjeu était de taille: le Conseil d'Etat devait répartir les mandats de prestations entre des établissements publics et privés. Il devait le faire en toute objectivité. Or,

n'aurait-il pas été tentant pour le Conseil d'Etat de privilégier le HFR, qui traverse des périodes difficiles?

Pour évaluer les offres des établissements, le canton s'est basé sur le concept développé par le canton de Zurich, en collaboration avec le canton de Berne. Ce concept est, du reste, recommandé par la Conférence suisse des directeurs de la santé. Le canton s'est ainsi assuré une base objective. Le résultat est là: le canton est resté neutre et a attribué ses mandats de manière objective, sans prêter les structures privées.

Le groupe libéral-radical salue le fait que le Conseil d'Etat a joué en toute transparence et souhaite que, pour le futur, les critères pour cette répartition ne changent pas. C'est-à-dire qu'ils ne doivent pas imposer des exigences que seuls des établissements publics pourraient remplir.

Avec ce vœu pour le futur, je vous remercie.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Geschäftsleiter einer Institution für Menschen mit psychischen Beeinträchtigungen und arbeite mit dem Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit zusammen. Auch ich bedanke mich für den Bericht und schätze, dass die Direktion für Gesundheit und Soziales und ihr Personal sich Zeit genommen haben, bei den verschiedenen Fraktionen vorbeizugehen und die Spitalplanung vorzustellen.

Ich habe zwei Fragen. Erste Frage: Welches ist die Motivation, mit dem Hôpital neuchâtelois einen Vertrag abzuschliessen? Ist diese Motivation gegenseitig? Was geschieht, wenn diese Leistungen nicht bezogen werden?

Zweite Frage: Mit Genugtuung habe ich gelesen, dass in der Erwachsenenpsychiatrie ein Leistungsvertrag mit der Privatklinik Meiringen geplant ist. Heisst das, dass für deutschsprachige Klienten die Möglichkeit besteht, in diese Klinik einzutreten – auch in Notfallsituationen und auch bei der Notwendigkeit einer fürsorglichen Unterbringung? Oder ist einfach eine Anzahl Plätze reserviert?

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis chirurgien orthopédiste ayant rangé ses instruments et membre de la Commission de planification sanitaire.

Tout d'abord, je remercie M^{me} la Commissaire pour le rapport de planification de 2015 et pour la documentation y relative. Malheureusement, comme le Dr. Schmid l'a souligné tout à l'heure, ces statistiques sont un peu périmées et c'est le seul regret que l'on peut avoir.

Aujourd'hui, les hôpitaux sont soumis à la concurrence. La qualité et l'économicité sont demandées. Le temps où l'on classait les hôpitaux d'après le nombre de lits est révolu. J'ai regretté, pour ma part, que cette planification soit un peu à court terme, soit à l'horizon 2020. Comme vous le savez, 2020 approche. Une planification devrait au moins être faite sur dix ou quinze ans, ce qui n'est pas le cas ici.

La candidature des hôpitaux universitaires ne m'a pas du tout étonné. Il est tout à fait normal d'avoir une collaboration

avec les centres universitaires. Par contre, comme mon préopinant, la candidature de Neuchâtel m'a quand même surpris. Les prestations offertes par Neuchâtel le sont aussi dans notre canton. Je ne vois pas l'intérêt de mettre ces hôpitaux neuchâtelois sur la liste des prestations. Je pense que ceci est anecdotique et doit le rester.

Personnellement, j'ai toujours été très sensible à la problématique des hospitalisations extra-cantoniales. Je trouve que cette analyse n'a pas été réalisée assez en profondeur afin de trouver des remèdes, notamment à ce mal récurrent.

De même, il m'a manqué dans la liste des attributions, une précision concernant ce qui reste attribué aux autres hôpitaux fribourgeois, notamment Riaz et Tavel. On parle du HFR globalement et j'aurais aimé avoir une différenciation du travail qui reste pour les hôpitaux de Riaz et de Tavel.

L'introduction de la chirurgie cardiaque au HFR a été le sujet de discussion principal de notre groupe. Il a exprimé ses réserves et une certaine réticence. Notre groupe remet en question l'économicité d'un tel service, réputé être une médecine chère. Quand on connaît les infrastructures et la logistique importantes que ce genre de chirurgie demande, on est en droit de s'étonner. Peut-être que M^{me} la Commissaire du gouvernement nous donnera quelques explications à ce sujet.

Pour le reste, notre groupe prend acte de ce rapport.

Serena Silvio (ACG/MLB, SE). Ich habe auch zur Kenntnis genommen, dass man der Kompetenzzuteilung von den grössten bis zu den kleinsten verschiedenen Spital- und anderen Zentren vorgenommen hat. Was ich aber zwingend vermisste, ist eine Kompetenzzuteilung auf die Regionalspitäler innerhalb des Kantonsspitals. Es ist im Bericht nicht ersichtlich, welche Aufgaben den ländlichen Einheiten des Kantonsspitals zugeteilt werden.

Obwohl ich informiert worden bin, dass diese Aufteilung in der internen Eigenzuständigkeit des Kantonsspitals liegt, erachte ich es als Informationspflicht, dass das HFR hier Farbe bekennt und dass im Bericht eine entsprechende Strategie enthalten ist. Als Vertreter des Sensebezirks ist es mir – genauso wie sicherlich auch anderen Vertretern von kleineren Spitaleinheiten – sehr wichtig, dass in so einem Planungsbericht der aktuelle Bestand betreffend Kompetenzen und Zuständigkeiten der Regionalspitäler offen dargestellt wird.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui ont salué la qualité de ce rapport. Effectivement, un énorme travail a été accompli pour vous présenter ce rapport de planification hospitalière pour avis. L'étape suivante est que, sur la base du débat qui se fait aujourd'hui, le Conseil d'Etat va adopter la liste hospitalière.

Cette planification hospitalière s'inscrit dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie et nous devons maintenant présenter une planification en termes de prestations et non plus en termes de lits. Nous avons respecté,

par le biais de la méthode qui a été appliquée et qui est celle préconisée par la Conférence suisse des directeurs de la santé, cette planification hospitalière qui doit répondre aux besoins de la population fribourgeoise. Cette dernière est assurée que les prestations dont ils ont besoin seront disponibles ces prochaines années. Ça permet également une stabilité, comme l'a relevé M^{me} la Députée Meyer Loetscher, parce que ça permet aux hôpitaux de se projeter dans l'avenir, sur la base des prestations nécessaires à la population fribourgeoise et ça permet aussi de pouvoir planifier les futurs développements en termes de nombre de prestations dont la population aura besoin. C'est la remarque faite par l'ensemble des hôpitaux fribourgeois avec lesquels nous avons eu encore une discussion après le retour des appels d'offres, notamment aussi pour l'Hôpital fribourgeois, puisque les prestations octroyées à l'Hôpital fribourgeois par le biais de cette planification hospitalière permet vraiment au HFR de planifier sa stratégie sur la base des besoins de cette population.

Certains d'entre vous ont relevé le délai jugé court de 2020. Evidemment, nous sommes dans le cadre d'une planification roulante. Chaque année, sur la base des nouvelles statistiques que nous aurons, nous allons analyser et suivre de près cette évolution de la population. Est-ce que nous sommes dans les bons scénarios retenus pour l'évolution démographique? Est-ce que le virage ambulatoire se fait plus rapidement que ce que nous avons retenu dans la planification? C'est donc vraiment une planification qu'on appelle roulante, que nous mettons en place.

Concernant la question des paquets de base et des paquets spécialisés, les notions sont très claires: pour le paquet de base, ceci correspond à des notions de proximité, à des notions de 24h/24h, 7j/7j. Donc ça assure à la population fribourgeoise qu'elle peut bénéficier sur le territoire cantonal de prestations de base.

Je ne peux aussi que me joindre à l'appel de M^{me} la Députée Meyer Loetscher pour en appeler à tous les médecins de ce canton à faire confiance à nos hôpitaux fribourgeois. Effectivement, on voit une partie de la population fribourgeoise qui, de vieille date, fréquente des hôpitaux hors canton; ce n'est pas depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier 2012, c'est un phénomène qui est bien plus ancien. On le voit de façon assez marquée. Par contre, sur la base des chiffres que nous avons jusqu'en 2013 – les derniers sont de 2013, on n'a pas encore la statistique OFSP 2014 –, on n'a pas d'exode massif dû à l'ouverture des frontières; on l'a vu en faisant la comparaison entre 2011 et 2012, entre 2012 et 2013. On a une histoire qui fait que certains ont l'habitude d'aller plutôt à Berne ou à Lausanne, ou même dans les cliniques privées proches du district du Lac, plutôt que de venir dans les hôpitaux fribourgeois, alors que nous avons, tant pour les hôpitaux publics que pour les cliniques privées, des hôpitaux d'excellente qualité. Nous espérons vraiment voir un retour des patients dans ces hôpitaux fribourgeois.

Sur la question de la mise en concurrence, là c'est la LAMAL qui est claire. Nous avons dû respecter et nous l'avons fait, M^{me} la Députée de Weck l'a relevé, en toute objectivité. Nous avons respecté les critères de transparence, d'objectivité et

d'économicité des coûts. Donc, nous avons fait les comparaisons. Par contre, il ressort clairement de la planification hospitalière que certaines prestations ont un coût un peu plus élevé, dû justement au fait d'assurer les urgences, les cas lourds, les 24h/24 h, les 7j/7j et la formation. C'est donc pour ça que nous avons pris ce différentiel de -15%. Mais, ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que l'ensemble des hôpitaux fribourgeois respecte en l'état les principes d'économicité voulus par la LAMAL.

Par contre, je conteste totalement les propos de M. le Député Schmid qui dit que la planification est douteuse. Si nous avons pris les données de 2010, c'est parce qu'il s'agissait des dernières. Je rappelle qu'on a commencé les travaux fin 2012; en 2013, on était déjà sur l'évaluation des besoins. On ne peut évidemment pas en 2013 prendre des chiffres de 2014 qu'on n'aurait pas. Les chiffres 2012 étaient les derniers officiels de l'OFSP en notre possession. Mais, nous avons vérifié ces chiffres 2010 qu'on a pu mouliner dans le logiciel zurichois, pour faire les projections. Evidemment, nous avons confronté les chiffres avec les hôpitaux, sur la base de leur réalité 2013. Donc, par rapport aux projections, je pense qu'on est au plus près de la réalité. L'avenir dira si les projections que nous avons faites sont justes. Mais, on ne s'est pas contenté des données 2010 pour travailler; c'était le départ, mais ensuite il y a des vérifications qui ont été faites.

Vous dites qu'il y a une grande augmentation des patients hors canton. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne constatons pas ça; c'est de tradition qu'on avait beaucoup de patients qui allaient hors canton et cela est toujours le cas; les augmentations ne sont pas énormes. Il faudra encore vérifier pour 2014; je mets une réserve car je n'ai pas les chiffres 2014 sur les groupes. Nous avons appliqué, en principe, tous les groupes de prestations zurichois. Il y a uniquement l'un ou l'autre élément qui a été contesté par les hôpitaux, qui nous ont dit qu'on ne pouvait pas les appliquer et nous avons regardé un peu ce qui était pratiqué dans d'autres cantons. Nous n'avons rien fait d'autre que de peut-être nous adapter, pour l'une ou l'autre prestation, à des pratiques que d'autres cantons ont appliquées, parce qu'effectivement on ne peut pas comparer le canton de Zurich avec le canton de Fribourg. On a d'autres réalités à prendre en compte et c'est ce que nous avons fait.

La planification de la médecine hautement spécialisée est parfaitement appliquée. Elle supplée notre rapport de planification. Il y a des prestations qui sont actuellement en discussion, vous le savez autant que moi, notamment concernant toute la chirurgie viscérale. Les décisions sont en cours d'élaboration et évidemment, chaque fois qu'il y aura une décision en matière de médecines hautement spécialisées ou qu'un domaine sera sorti du domaine cantonal pour rejoindre le domaine de médecine hautement spécialisée, c'est la planification du concordat de médecine hautement spécialisée qui prendra le pas sur notre planification. D'ailleurs, nous l'avons dit dans le rapport de planification, la stratégie du Conseil d'Etat est clairement d'offrir à la population fribourgeoise les soins dont elle a besoin pour le futur.

Je peux rassurer M^{me} la Députée Antoinette de Weck: on ne va pas imposer d'autre exigence. Dans les appels d'offres, chaque

prestation était liée à des exigences. Donc, les hôpitaux sont parfaitement au clair sur les exigences que nous avons pour fournir un certain nombre de prestations. Comme vous avez pu le voir dans le rapport de planification, nous avons des éléments de convention qui doivent être maintenant conclus entre les différents hôpitaux. Evidemment, on s'assurera que ces conventions sont respectées.

Pour l'Hôpital neuchâtelois, c'est le principe de la planification voulue de la concurrence, qui s'est appliqué. Donc, l'appel d'offres était pour les hôpitaux publics, privés, cantonaux et hors canton. Neuchâtel a postulé pour certaines prestations; nous avons donc octroyé seulement quelques groupes de prestations, pour assurer la couverture complète, puisque les chiffres que nous avions des hôpitaux fribourgeois ne permettaient pas de couvrir les besoins. Maintenant, ça ne veut pas du tout dire que les patients fribourgeois sont obligés d'aller à Neuchâtel. Par contre, si par hasard un patient fribourgeois va à Neuchâtel pour une de ces prestations, nous payerons le prix tel qu'il est planifié; ça n'a pas plus de lien que ça. D'ailleurs, si je prends la planification du canton du Jura, le Jura a attribué des prestations à l'Hôpital fribourgeois qui avait postulé pour l'une ou l'autre prestation. On voit que c'est cette concurrence-là qui s'ouvre aujourd'hui en Suisse.

Concernant l'Hôpital de Meiringen, cet établissement sera inscrit sur notre liste et sera obligé d'admettre nos patients. C'est l'engagement qu'il prend en postulant pour des prestations chez nous. Nos patients fribourgeois seront traités comme des patients bernois, donc il est prévu que le choix se fera suite à l'urgence médicale. Je rappelle aussi que nous avons toute une stratégie au RFSM, avec l'ouverture d'une unité germanophone. Nous sommes en train de préparer l'ouverture de ce centre qui aura lieu tout prochainement. Nous avons déjà des collaborateurs alémaniques, donc on prépare tout ce suivi et je suis convaincue que, par la qualité des prestations que nous pourrions offrir, les patients alémaniques de ce canton préféreront rester dans nos structures cantonales, plutôt que d'aller à Meiringen. Mais, Meiringen est sur notre liste pour cette prestation-là.

Pour la question des hospitalisations hors canton, comme vous l'avez vu dans l'évaluation des besoins, on en a tenu compte. La loi fédérale nous oblige à tenir compte des prestations qui sont consommées dans d'autres cantons. Donc, je pense que là on est parfaitement dans le tir.

A ceux qui disent: «Vous n'avez pas donné de prestations à tel établissement» ou «Ça crée de l'inquiétude pour les sites de Riaz, Billens, Tafers ou encore Meyriez», je réponds que c'est la loi sur l'hôpital fribourgeois qui préconise que les prestations ne sont plus attribuées par sites, le HFR se chargeant, lui, de les répartir. Cela se fait dans le cadre de la stratégie du HFR qui vous a été présentée, qui vous est connue et c'est vraiment dans ce sens-là qu'elle sera mise. Ceci garantit des prestations sur les sites de Riaz, Billens, Tafers et Meyriez; il n'y a donc pas de souci à avoir.

Pour la question de la chirurgie cardiaque, c'est évidemment aussi une question que nous nous sommes posée. C'est un

élément important et nous avons effectivement octroyé deux types de prestations à l'HFR:

Les prestations par exemple d'électrophysiologie sont des prestations qui vont démarrer à l'hôpital fribourgeois. De nombreux patients qui devaient aller hors canton pour cette prestation-là pourront prochainement l'avoir à l'hôpital fribourgeois. Celui-ci s'est organisé pour les locaux et le matériel et il y a un médecin qui a été agréé et qui pourra le faire dans le cadre de compétences que nous avons avec les cardiologues du HFR.

La chirurgie cardiaque: nous l'avons effectivement octroyée au HFR, mais il y a encore toute une série d'exigences auxquelles le HFR devra répondre. Une collaboration doit être signée entre le CHUV et le HFR et il faudra également la preuve que le HFR a engagé des chirurgiens avec la spécialité chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique. Donc, pour l'instant, il y a encore toute une série d'éléments à examiner par le HFR. Une réflexion est en train de se faire et va se poursuivre ces prochains mois. Dans ce cadre-là, les décisions seront prises par le conseil d'administration du HFR. La prestation peut être octroyée, mais la responsabilité de la Direction de la santé et des affaires sociales est évidemment de s'assurer que l'ensemble des conditions sont remplies.

C'est avec ces remarques que je vous remercie de prendre acte de ce rapport de planification qui, j'en suis convaincue, va permettre de rassurer la population fribourgeoise sur le fait qu'elle aura à l'avenir des prestations dans ce canton pour répondre à ses besoins en soins stationnaires.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2014-DSAS-105 donnant suite directe au P2014-GC-147 André Schneuwly/Bernadette Mäder-Brühlhart (augmentation du montant destiné aux dépenses personnelles de résidents d'un home)¹

Discussion

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis dankt für die rasche Bearbeitung unseres Postulats.

Sie müssen verstehen, dass wir mit der Antwort nicht zufrieden sind. Ich hätte mir gedacht, dass der Freibetrag doch mindestens um 20 Franken erhöht wird. Die Antwort, denke ich, wurde leicht gemacht. Entschuldigen Sie meine ironische Antwort. Es kommt mir vor wie ein Rezept: Man/frau nehme die Liste der anderen Kantone, vergleiche die Beiträge und der Kanton Freiburg findet sich mit dem Freibetrag immer noch in der Mitte der Schweiz, sehr zentral. Man/frau nimmt an, dass Personen, die im Pflegeheim sind, praktisch kein Geld mehr ausgeben und dass scheinbar fasst alle Dienstleistungen durch das Pflegeheim gezahlt werden. Dem ist nicht

so. Die Ansprüche sind gestiegen und es gibt auch in den Pflege- und Altersheimen Menschen, die noch gerne unterwegs sind und ein Leben führen, wie Sie, Frau Staatsrätin, und wie ich. Vielleicht gäbe es auch die Möglichkeit, zwei Kategorien zu machen. Inzwischen haben bereits 17 Kantone ihre Ansätze angepasst. Freiburg bleibt stehen, zählte aber während Jahren zu den Kantonen mit den höchsten Freibeträgen. Schade, sehr schade, dass wir diesen Trumpf nicht mehr spielen können!

Die Hoffnung bleibt. Das Gesetz «Senior plus» wird demnächst im Grossen Rat behandelt und das gibt wieder eine Chance. Der Bund überarbeitet das Gesetz über die Ergänzungsleistungen. Das wäre dann noch die zweite Chance. Die Bewohnerinnen der Pflegeheime, der Altersheime, die Angehörigen und die Beistände und Sozialarbeiterinnen werden mit dem Status quo nicht zufrieden sein.

Thomet René (PS/SP, SC). Je déclare mes intérêts: je suis président de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et directeur d'un EMS. L'affirmation du Conseil d'Etat, qui indique que le montant ne nécessite pas une adaptation parce que diverses dépenses qui auparavant devaient être payées en sus par les résidents sont maintenant comprises dans le prix de pension, n'est pas exacte. Le prix de pension a certes fait l'objet d'une définition plus précise dans la législation dès l'an 2000, mais les éléments qui sont facturés hors du prix de pension restent importants. J'en cite quelques-uns: les frais de raccordement et de communications téléphoniques, le raccordement au téléseuil, le coiffeur, les produits d'hygiène, le nettoyage chimique des vêtements, la participation aux frais d'animation, les consommations à la cafétéria, la gestion administrative et du courrier des résidents, les frais de transport sont à financer avec les 320 frs mensuels de moyens propres. Vous aurez remarqué aussi que tous ces frais ne comportent pas non plus la possibilité pour ces résidents d'offrir des cadeaux pour l'anniversaire du petit-fils ou de la petite-fille. De plus l'indexation insuffisante et le blocage du prix de pension dans le cadre des mesures structurelles et d'économie ont provoqué des facturations supplémentaires hors prix de pension dans certains établissements.

Le Conseil d'Etat nous indique aussi la comparaison intercantonale qui, certes, place Fribourg devant plusieurs cantons romands, mais derrière la très grande majorité des cantons alémaniques, puisque seuls les cantons d'Uri, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Thurgovie donnent des moyens inférieurs au canton de Fribourg. Il aurait été également très intéressant d'y joindre la comparaison entre les prix de pension appliqués dans ces différents cantons et particulièrement ceux appliqués dans les cantons romands. Comme il aurait été intéressant de comparer la pratique des cantons en matière d'utilisation des allocations pour impotents.

Aujourd'hui les assureurs-maladie revendiquent une application stricte de l'ordonnance en matière de financement du matériel de soins: celui-ci ne serait désormais plus payé par le forfait des assureurs puisque ce matériel n'est pas utilisé par le patient lui-même. Si cette position devait être acceptée au niveau fédéral, elle impliquerait une charge supplé-

¹ Rapport pp. 475ss.

mentaire pour le résident. Nous allons gentiment mais sûrement, comme l'a dit mon collègue, vers une politique à deux vitesses où seuls les résidents bénéficiant de moyens financiers suffisants pourraient s'offrir certaines prestations. Je ne peux donc qu'inciter le Conseil d'Etat à revoir sa position, notamment dans le cadre du projet Senior +.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis administratrice d'un home pour personnes âgées. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat den vorliegenden Bericht diskutiert. Seit 1993 ist der Betrag für persönliche Auslagen bezüglich der Ergänzungsleistungen gleich geblieben. Ich muss nicht aufzählen, wieviel die Lebenskosten in dieser Zeit zugenommen haben. Zudem haben 18 Kantone bis heute diesen Betrag angepasst.

Im Jahre 2006 hatte ich ein Postulat hinterlegt, unter anderem mit dem gleichen Thema, welches wir heute behandeln. Bereits damals haben Sie, Frau Staatsrätin, gesagt, dass es angebracht wäre, diese Frage zu prüfen. Aber heute sind wir immer noch auf dem gleichen Stand. Heute begründen Sie Ihre Antwort damit, dass die Ergänzungsleistungen vor allem der Bundesgesetzgebung unterstellt sind und dass nächstens eine Totalrevision vorgesehen ist und Sie dann anschliessend diese Frage in diesem Rahmen behandeln werden. Wir werden demnächst auch das Gesetz «Senior plus» behandeln. Ich nehme an, dass diese Frage auch in diesem Rahmen behandelt werden wird.

Für die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ist die Anpassung dieses Betrages wirklich notwendig. Hingegen würden wir eine Abstufung dieses Betrages begrüßen.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir Kenntnis von diesem Bericht und hoffen, dass die nächste Stellungnahme zu diesem Thema positiv sein wird, vor allem für die betroffenen Leute.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Stiftungsrätin der Stiftung St. Wolfgang. Den Bericht des Staatsrates habe ich mit bestem Dank, grossem Interesse und – das möchte ich natürlich nicht verheimlichen – auch mit einer gewissen Enttäuschung zu Kenntnis genommen. Immerhin muss doch festgestellt werden, dass der Freibetrag seit dem 1. Januar 1993, wie meine Kollegin eben erwähnt hat, also seit über 20 Jahren, nicht mehr erhöht wurde.

Hauptsächlich zwei Aussagen des Staatsrates sind für mich nicht stimmig. Es ist dies erstens die Aussage, dass mit der Abnahme der Autonomie das Bedürfnis nach Ausgaben kleiner werde. Es ist nicht so, dass pflegebedürftige und bettlägrige Personen weniger brauchen. Nein, sie brauchen anderes. Das heisst, ihre Ausgaben kompensieren sich mit anderen, neuen Ausgaben. So schätzen zum Beispiel Bettlägrige, die eben nicht mehr in die Cafeteria gehen können und viel allein sein müssen, vielleicht gute Musik, Hörspiele, möchten einmal eine CD kaufen oder ein Buch oder eine Pflegelampe, einfach eine Anschaffung, die ihrer Seele gut tut. Eventuell

helfen ihnen auch nicht kassenpflichtige Medikamente, ihr Leben etwas angenehmer zu gestalten. Zusätzlich benötigen auch sie vielleicht einen Rollator, ein Hörgerät, vielleicht sogar zwei Hörgeräte, eine Brille, Einlagen usw. Eine hohe Pflegebedürftigkeit bedeutet nicht einfach ein Dahinvegetieren, an die Decke starren und auf den Tod warten, sondern eine Verlagerung der Bedürfnisse und somit der Ausgaben.

Zweitens schreibt der Staatsrat in seinem Bericht, dass die Lebenshaltungskosten im Kanton Freiburg gegenüber dem schweizerischen Mittel eher unterdurchschnittlich seien. Dies stimmt nur teilweise, zum Beispiel beim Wohnen, bei der Miete, nicht aber bei den elementaren Dingen, die man für das tägliche Leben benötigt. Zahnpasta, Shampoo oder auch Telefongebühren zum Beispiel kosten überall, in der ganzen Schweiz, gleich viel.

Nicht alle unsere Senioren hatten das Glück, während ihres aktiven Lebens Vermögen anzuhäufen. All jenen, die dies nicht konnten, bleiben monatlich nur diese 320 Franken, was einfach nicht reicht, ein würdiges Leben bis zum Schluss zu führen. Denken Sie auch an die regelmässigen wiederkehrenden Kosten wie zum Beispiel die Grundgebühren, Radio-, Fernseh-, Telefon-, Transportkosten – all dies hat mein Kollege schon erwähnt. Sie alleine verschlingen bereits ca. 270 Franken im Monat. Da bleibt nicht mehr viel übrig für einen persönlichen Wunsch.

Das Pflegezimmer ist für Bewohnerinnen und Bewohner ihr letztes Zuhause. Vergessen Sie das bitte nicht. Ich hoffe sehr, dass bei einer allfälligen Totalrevision der Freiburgischen Gesetzgebung und den zu treffenden Massnahmen auch daran gedacht wird. Denn es muss unser aller Ziel sein, die Würde der Menschen, und zwar auch derjenigen die kein oder zu wenig Geld haben, bis zum Schluss sicher zu stellen. Der Freibetrag ist ein wichtiges Element dazu.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Vous avez pu voir dans le rapport que le Conseil d'Etat s'est préoccupé de cette question puisqu'il a analysé à plusieurs reprises cette problématique. D'une manière générale, nous constatons que depuis quelques années les personnes qui entrent en EMS sont des cas plus lourds. Nous avons beaucoup moins de cas A et B (cas légers de l'ancienne échelle), qui peuvent désormais en principe rester à la maison grâce à des mesures supplémentaires, qui seront d'ailleurs renforcées dans le cadre de Senior +. Les besoins de ces personnes-là sont différents de ce qu'ils ont pu être il y a quelques années.

Si, comme le montre la comparaison, dans les cantons du Tessin, de Vaud, de Neuchâtel, de Genève, du Jura, les personnes âgées en institution peuvent répondre à leurs besoins avec des montants inférieurs à celui du canton de Fribourg, on peut imaginer qu'avec les 320 frs pris en compte, les résidents des homes fribourgeois peuvent, eux aussi, répondre à leurs besoins. Nous avons fait une comparaison, incluant l'ensemble des cantons voisins, sur ce qui était pris en compte au titre de dépenses personnelles. On voit qu'avec 300 frs (Genève), les résidents couvrent une liste de besoins bien plus longue que celle du canton de Fribourg. Donc avec 320 frs,

les résidents des homes fribourgeois peuvent répondre à l'ensemble de leurs besoins. Il faut peut-être comparer l'ensemble des éléments et je rappelle que la question des soins d'accompagnement est beaucoup plus importante dans le canton de Fribourg; la question de la dotation pour l'encadrement des personnes âgées est aussi plus importante. Le canton de Fribourg a beaucoup de respect pour les personnes âgées et leur assure vraiment des soins de qualité, y compris dans les EMS. D'une manière générale, les dépenses du canton de Fribourg dans ce domaine-là sont plus importantes que dans bon nombre d'autres cantons et là, je fais volontiers les comparaisons parce qu'on ne peut vraiment pas nous accuser de ne pas respecter les personnes âgées. Et moi je suis fière de la qualité des soins qu'il y a dans les EMS de ce canton.

La question du prix de pension bloqué ne doit en principe pas avoir de conséquence sur les résidents puisque, là, on est clairement dans la répartition entre le canton et les communes et ça ne devrait pas être répercuté sur les résidents. Vous l'avez dit, vous l'avez vu: Fribourg est au milieu du classement et je pense que lorsqu'on est au milieu c'est que la vérité n'est pas loin.

Nous avons également fait des comparaisons concernant l'allocation pour importent. Nous l'avons faite avec le canton de Vaud et ce que l'on constate, c'est que finalement le résultat est le même sur Fribourg que sur Vaud, malgré une méthode de calcul différente.

Nous l'avons dit dans cette réponse au postulat: pour l'heure actuelle, le Conseil d'Etat considère comme inapproprié de modifier ce montant destiné aux dépenses personnelles. Par contre à l'avenir il s'engage à se pencher régulièrement sur la question et, le cas échéant, il prendra les mesures nécessaires, notamment dans le cadre de la révision approfondie de la loi sur les prestations complémentaires – et non dans le cadre du projet Senior +.

C'est avec ces remarques, Mesdames et Messieurs, en vous assurant que nous nous préoccupons de la qualité des soins aux personnes âgées dans les EMS de ce canton, que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Résolution 2015-GC-40 Roger Schuwey Hymne national suisse¹

Prise en considération

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Meine Interessenbindung: Ich habe vor 30 Jahren den Jodelklub in Jaun gegründet und bin immer noch Dirigent. Musik und Singen sind ein Teil meines Lebens. Ich kenne mich musikalisch ein klein wenig aus.

«Rufst du mein Vaterland» hiess die Schweizer Nationalhymne, der 1811 verfasste Text des Berner Philosophiepro-

fessors Johann Rudolf Wyss. Die Melodie war damals weit verbreitet, speziell unter den Feinden Napoleons. Mit den zunehmenden internationalen Kontakten im 20. Jahrhundert ergab es sich immer öfter, dass die Schweizer und die Britische Hymne nacheinander gespielt wurden. Dies führte in der Schweiz letztlich zum Wunsch nach einer neuen Hymne. Der Bundesrat beschloss dann im Jahre 1961, den Schweizerpsalm vom Urner Albert Zwissig zur provisorischen aber noch in offiziellen Nationalhymne zu ernennen. Die Kantone waren sich auch nach dreijähriger Probezeit nicht einig. Schliesslich erklärte der Bundesrat am 1. April 1981 den Schweizerpsalm zur Nationalhymne der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Die Begründung: Der Schweizerpsalm ist ein rein schweizerisches Lied, würdig und feierlich. So wünschte sich eine Grosszahl unser Mitbürgerinnen und Mitbürger eine Landeshymne. Nun heisst es auf einmal, die Hymne sei zu schwülstig, zu religiös oder zu patriotisch. Der Schweizerpsalm hat schon manch erfolgreichem Schweizer Sportler Freudentränen über die Wangen kullern lassen. Die Worte sind Geschichte, die Worte sind Heimat und passen immer noch gut zu unserem neutralen Land.

Ich kann mich nicht erinnern, dass irgendwo auf unserer Kugel einmal eine Landeshymne ersetzt wurde. Gestern konnte man der Presse entnehmen, dass auch einige grosse Politiker in Bundesbern, zum Beispiel Christophe Darbellay und Co., keine neue Nationalhymne wünschen und für die bestehende plädieren. Wie ich sehe, stehe ich gar nicht so abseits. Singen wir doch weiter unsere emotional schöne Hymne und verzichten auf eine neue, moderne Version. Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, meiner Resolution zuzustimmen.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Notre collègue Roger Schuwey souhaite obtenir l'avis du Parlement au sujet de notre hymne national. A voir le texte de cette résolution, je me demandais s'il ne souhaitait pas qu'on le chante ici.

On en revient donc aux fondamentaux. Les fondamentaux, pour tous les autres partis, ce sont les fondements mêmes de notre démocratie:

- > l'Etat de droit;
- > la séparation des pouvoirs;
- > le respect des droits de l'homme;
- > la tolérance;
- > la recherche du bien commun.

Mais, pour le groupe de l'Union démocratique du centre, les fondamentaux sont des symboles:

- > le drapeau suisse;
- > l'interdiction des minarets;
- > la lutte contre le Centre suisse islam et société;
- > la lutte contre les juges étrangers;
- > la lutte contre le discours gauchisant et à caractère social du St-Nicolas;
- > la lutte contre une révision de l'hymne national.

Quel symbole! Cet hymne est en danger, vous avez raison M. Schuwey, car un comité obscur a émis l'idée lointaine

¹ Dépôt et développement BGC p. 581.

d'éventuellement le moderniser. Nous sommes en danger, attention!

Comment réagir, Mesdames et Messieurs les Députés? Demander à la Commission des naturalisations d'auditionner ce comité pour savoir s'il est apte à intervenir à ce sujet? Non, je crois que la Commission est assez occupée. Menacer de mort ces gens du comité? Non, cela n'est pas bien. En début de session, le président nous a dit que l'on ne devait plus menacer de mort les gens. On pourrait alors demander à Ruedi Vonlanthen et Alfons Piller d'aller allumer des feux d'alarme sur le perron de l'Hôtel-de-Ville pour dire que nous n'avons pas peur du changement, mais du danger. Pour les feux, il est vrai que nous aurions besoin de l'autorisation du préfet. Il pourrait toutefois la donner et s'en confesser dans la presse du lendemain.

Nous ne voulons pas de changement, pas parce que nous sommes «hymnophobes», mais parce que nous n'avons pas été avertis. Rendez-vous compte, des gens voudraient changer notre hymne sans nous en informer. Des gens de Berne voudraient nous mettre devant le fait accompli. Cela ne va pas du tout. Où sont les sonneurs de cloches, bon sang? On atteint le cœur même de la démocratie. C'est presque aussi important que la question des places de parc du ski-club de Broc dans la vallée du Motélon, sur laquelle le Conseil d'Etat a dû répondre dernièrement. Heureusement, nous sommes là en gardiens du temple des choses existentielles. Il est vrai que, dans le fond, à part un parlementaire cantonal, quel citoyen aurait le temps de penser à toutes ces questions fondamentales pour notre bien-être quotidien? Le «vivre ensemble» nécessite des réponses. Le groupe de l'Union démocratique du centre pourrait bien proposer, comme il l'a fait la semaine dernière, un numerus clausus pour diviser par deux le nombre d'étudiants en sciences humaines et sociales, puisque ce sont finalement les députés qui, par leurs questions, remplissent ce rôle sociologique important.

Alors, M. Schuway, quand bien même vous êtes très sympathique lorsque vous jouez de l'accordéon dans votre établissement, il ne sert à rien aujourd'hui de vouloir scinder la population en deux, à savoir d'un côté les bons Suisses qui aiment l'hymne national et de l'autre, les mauvais Suisses, les ayatollahs, qui veulent le modifier. Tous sont de bons citoyens et méritent le respect, qu'ils connaissent ou non l'hymne national.

Vous me permettrez ainsi d'apporter la seule réponse intelligente et lumineuse que nous sommes obligés de donner ici, en passant tout de même un certain temps et en essayant d'éviter et d'épargner nos parlementaires fédéraux de perdre également du temps sur la question. La seule réponse à cette résolution devrait être un immense et lourd silence continu qui se terminerait seulement par le cliquetis dû à la pression sur le bouton rouge.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Ich möchte als Erstes ausdrücken, dass es nicht richtig ist zu behaupten, dass eine Modernisierung der Nationalhymne prinzipiell im Widerspruch zum Respekt und zur Hochachtung gegenüber dem Vermächtnis unserer Ahnen ist.

Pourquoi cette modernisation? Comme c'est le cas pour une Constitution ou une loi, après un certain nombre d'années, elle est mise à jour pour qu'elle soit en rapport avec son temps.

En ce qui concerne l'hymne national en particulier, au fil du temps, les citoyennes et citoyens ont fait part de leur peine à s'y identifier. Pourquoi, cher collègue Roger Schuway, vous opposez-vous à une modernisation à laquelle – je suis confiant – vous vous identifieriez toujours, mais qui aurait l'avantage de toucher encore plus de personnes qu'actuellement? En fonction de l'hymne choisi, il y aura forcément des personnes qui seront plus satisfaites que d'autres.

Je vous invite donc à rejeter cette résolution qui consiste à refuser le principe même de discuter d'une éventuelle modernisation.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Wir können uns in Lieb und Treu fragen, ob hier überhaupt der Ort ist, über dieses Thema zu diskutieren. Wie wir ja alle wissen, liegen die Kompetenzen für einen Entscheid jedenfalls nicht hier und man kann sich auch fragen, was die Resolution im Grunde bezwecken will. Das ist uns ein bisschen obskur.

Wir haben uns in der Fraktion ganz kurz ausgetauscht. Ich muss Ihnen sagen: Die Meinungen gehen weit auseinander. Etwas können wir jedoch nicht akzeptieren: Die Voten von Herrn Mauron führen dazu, dass wieder Provokationen über gute und schlechte Schweizer in den Raum gestellt werden und das wollen wir nicht.

Ein grosser Teil der Fraktion wird sich deshalb enthalten und der Resolution nicht zustimmen. Ein weiterer Teil, nämlich derjenige, der die Nationalhymne behalten möchte, wird der Resolution zustimmen.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). J'aimerais tout d'abord dire que je partage les propos qui ont été prononcés par mon collègue Bapst.

Composé en 1841, il a fallu pas moins de 140 ans à notre hymne national actuel, avant d'être officiellement adopté en 1981, mais après avoir été contesté par les autorités cantonales et fédérales. Malgré son adoption, les critiques citoyennes ne se sont pas estompées. Manquant singulièrement de popularité, on assiste déjà à la troisième tentative de le modifier. Les qualificatifs les plus récurrents sont: poussiéreux, compliqué, lent, français archaïque, atteinte à la liberté religieuse et j'en passe.

Ich kann mich nicht über die deutschsprachige Version äussern.

Plus grave encore, rares sont ceux qui le connaissent par cœur. Ce qui ne manque pas, parfois, de nous couvrir de honte, notamment lors de grandes manifestations sportives. Nous entendons parfois que la solution passerait par l'obligation de l'enseigner à l'école. N'ayant guère de sympathie pour les directives contraignantes ou restrictives, je préférerais que ce cantique convainque, rassemble par sa mélodie et ses paroles entraînantes, qu'il soit apprécié de tous, que chacun

puisse s'y reconnaître, qu'il soit chanté par plaisir et fierté plutôt que par obligation.

Acquis aux valeurs patriotiques, le groupe libéral-radical est toutefois convaincu que ces valeurs doivent se vivre de manière libre et volontaire dans la fierté de son pays et le respect des autres. Le respect du choix religieux et non de manière forcée, sous la contrainte des autorités politiques. Soyons fidèles aux valeurs de liberté que notre hymne national met en valeur.

En conséquence, le groupe libéral-radical défend et continuera à défendre les valeurs patriotiques, tout en cherchant des solutions innovatrices pour répondre aux besoins d'une société qui évolue et se refuse, en contrepartie, à tomber dans une conservatisme paralysant. Il ne soutiendra donc pas cette résolution avant même d'avoir pu prendre connaissance des projets déposés.

Enfin, en grand défenseur de la démocratie directe, comme d'autres partis le prétendent, il respectera le choix que le peuple fera cette année encore. Force est de constater que cette résolution arrive soit trop vite, soit trop tard. Voilà bientôt deux ans que le processus est lancé. Suite à l'appel au peuple, 208 projets ont été déposés. Lequel d'entre nous n'a pas la curiosité, l'envie d'en prendre connaissance? Un tel processus ne se stoppe pas juste avant la publication des résultats, ne serait-ce que par égard pour ces nombreux compositeurs et auteurs qui, par leur contribution, ont effectué un acte patriotique que nous devons saluer et respecter.

N'ayant pas eu l'occasion d'entendre ces créations, nous ne pouvons aujourd'hui pas affirmer qu'il est temps de changer d'hymne. Il est possible que, in fine, nous défendions le statu quo, car les nouvelles créations ne nous auront pas convaincus. Mais ne fermons pas notre ouïe, notre esprit, avant même d'avoir entendu ces différents textes et mélodies qui, peut-être, pourraient nous enchanter, nous faire rêver, réveiller en nous ce noble sentiment d'amour pour ce pays et pour ses origines, dans le respect des autres. Soyons ouverts à la nouveauté, à l'acte patriotique des 208 Helvètes qui défendent la création et la culture.

Enfin, M. le Président, permettez-moi de retirer ma casquette de rapporteur du groupe pour prendre celle du Gruérien, compatriote de l'auteur de la résolution. M. le Député Schuwey, cher Roger, comme le dirait affectueusement notre camarade Simon, qu'on soit de La Villette, Vaulruz, Bulle ou Gruyère, le seul hymne national qui importe vraiment pour nous Gruériens, c'est bien évidemment l'hymne national gruyérien, qui, foi de Nicolas Chenaux, n'est pas prêt de disparaître. Alors, si vous ne me tiendrez pas trop rigueur en raison de mon manque de soutien à votre résolution, j'espère sincèrement pouvoir bientôt à nouveau entamer le «Ranz des vaches» en votre compagnie, dans ces moments conviviaux que vous savez magnifier à l'aide de votre accordéon.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Der Fraktionschef der Sozialdemokratischen Fraktion hat es gesagt: Symbole sind identitätsstiftend. Das ist richtig. Es ist ebenfalls richtig, dass diese Resolution entweder zu früh oder zu spät depo-

niert worden ist. Der Zeitpunkt ist immer der falsche. Aber wie der Fraktionspräsident der FDP erwähnt hat, sind die Wettbewerbsstücke, die eingereicht werden konnten, bereits abhörbar. Ich lade Sie ein, meine Damen und Herren, diese anzuhören. Es graust mir, was auf uns zukommen wird.

Es wird fleissig gearbeitet in Bern. Es gibt Kommissionen, die das überprüfen werden. Aus unserer Sicht gibt es aus objektiven Gründen im Augenblick keine Motivation, an unserem Schweizerpsalm der Eidgenossenschaft etwas zu verändern. Das hat mit Verweigerung gegenüber Neuem oder mit Konservatismus überhaupt nichts zu tun, sondern es geht darum, dass wir unsere Identität über eben auch dieses Symbol – über sämtliche gesellschaftlichen und sozialen Schichten, aber auch über sämtliche politischen Grenzen hinweg – verteidigen und für diese einstehen.

Ich lasse mich nicht auf das Niveau des Fraktionschefs der Sozialdemokratischen Partei ein. Ich möchte ebenfalls erwähnen, dass die CVP – und zwar gerade ihr Präsident, der sich gestern vehement für die bisherige Nationalhymne eingesetzt hat – hier keine Meinung hat.

Wie gesagt, haben wir in Freiburg und in Bern andere Probleme zu lösen und hier geht es darum, ein starkes Zeichen nach Bern zu schicken. Besten Dank für die Unterstützung dieser Resolution.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche constate une très large ignorance collective de la connaissance de notre hymne national. Cette situation ne nous conduit pas à partager la fascination des auteurs de la résolution pour le statu quo. Nous ne pensons pas que tout ce qui est nouveau est mauvais, au contraire.

Par contre, nous pensons que la première liberté dont nous disposons collectivement, c'est de nous demander s'il n'y a pas une meilleure solution, une meilleure proposition à une situation existante, qui pourrait soulever un peu plus d'enthousiasme.

C'est pour cela que nous refuserons cette motion de censure de la quête collective de l'hymne national qui pourrait être un peu plus attractif.

- > Au vote la prise en considération de cette résolution est refusée par 47 voix contre 20 (27 abstentions). Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 20.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bur-

gener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 47.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 27.*

—

Clôture de session

—

- La séance est levée à 11 h 10.

Le Président:

David Bonny

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—